

10 août 1792 - 10 août 2012 : Il y a 220 ans le peuple parisien faisait chuter la monarchie



IL Y A 220 ANS, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU MANIFESTE DU DUC DE BUNSWICK-LUNEBOURG, LE PEUPLE PARISIEN PRENAIT D'ASSAUT LE PALAIS DES TUILERIES, ARRÊTAIT LOUIS XVI ET LA FAMILLE ROYALE ET FAISAIT CHUTER LA MONARCHIE.



Contrairement à ce que croient naïvement un certain nombre de nos compatriotes, la Révolution française ne s'est pas résumée à la seule Prise de la Bastille du 14 juillet 1789, ni même à l'abolition des privilèges qui lui avait fait suite la nuit du 4 août 1789.

Il y a 220 ans jour pour jour, la France connaissait sa seconde révolution : ce fut la journée du 10 août 1792, qui allait placer la famille royale en état d'arrestation et ouvrir la voie à la proclamation de la République française.

LA RÉVOLUTION A DURÉ LONGTEMPS

Les convulsions révolutionnaires avaient commencé avant le 14 juillet 1789 : non seulement cette journée fut précédée par la rédaction des cahiers de doléances au printemps 1789 et la convocation des États-généraux, mais on peut dire que le vrai coup d'envoi de la Révolution française eut lieu en province : ce fut la "journée des Tuiles" du 7 juin 1788 à Grenoble, première émeute contre les troupes royales, qui fit 3 morts.

Les convulsions révolutionnaires durèrent encore longtemps après 1789 : les historiens considèrent généralement que la Révolution s'achève avec le coup d'État du 18 brumaire (9-10 novembre 1799) de Napoléon Bonaparte. Mais on peut arguer avec raison que la situation politique française ne fut vraiment stabilisée qu'avec les lois constitutionnelles de 1875 qui créèrent la IIIe République, et plus encore après la crise du 16 mai 1877 et l'élection de Jules Grévy à la présidence de la République le 30 janvier 1879, en remplacement du monarchiste Mac Mahon.

LA MONARCHIE PERDIT SA POPULARITÉ CAR ELLE PRÉFÉRA ÊTRE L'ALLIÉE DE L'EUROPE RÉACTIONNAIRE PLUTÔT QUE LA PROTECTRICE DU PEUPLE FRANÇAIS

Pour en revenir à la grande Révolution, il faut savoir que, comme tous ses prédécesseurs, Louis XVI était une personne religieusement "sacrée" car "oint du Seigneur" lors du sacre en la cathédrale de Reims.

Même encore lors de la réunion des États généraux le 5 mai 1789, le roi était considéré sinon comme un demi-dieu, du moins avec un immense respect par la grande majorité de ses "sujets".

Sans doute, la Révolution résulta en partie de l'œuvre des "Lumières" et des sociétés de philosophie, ainsi que du travail de sappe des Britanniques soucieux de punir la monarchie française qui avait soutenu les insurgés américains.

Mais Louis XVI fut d'abord victime de son caractère indécis, de son incapacité à saisir l'ampleur du mouvement historique qui apparaissait en France et dans le monde, et de l'influence néfaste de son entourage résolument hostile à toute réforme (à commencer par la reine et son frère cadet le comte d'Artois, futur Charles X).

La journée du 5 octobre 1789

Après le 14 juillet et le 4 août 1789, Louis XVI provoqua ainsi déception sur déception, en donnant l'impression de vivre dans un monde déconnecté de la réalité et des difficultés de la vie du peuple, et de ne céder qu'à la pression.

C'est pourquoi, suite au scandale provoqué par un banquet donné par les gardes du corps de la Maison militaire au régiment de Flandres où des cocardes tricolores auraient été foulées au pied, une délégation du peuple de Paris - essentiellement composée de femmes - était allée chercher à Versailles, le 5 octobre 1789, « le boulanger, la boulangère et le petit mitron » (le roi, la reine et le dauphin).

Contraint et forcé, le roi avait donc dû quitter le château construit par son aïeul Louis XIV, sous la menace et les insultes, pour venir s'installer avec la famille royale au Palais des Tuileries, au cœur même de la capitale. Les Parisiens avaient ainsi le sentiment qu'ils ne pourraient plus ignorer leurs aspirations. Mais ce placement du roi de facto « en résidence surveillée » avait profondément ébranlé le prestige de la monarchie.

Les années 1790-1791 : la France devient une monarchie constitutionnelle et la Révolution semble terminée

Au cours des années 1790 et 1791, deux éléments très importants purent donner aux contemporains le sentiment que la Révolution était achevée :

- d'une part la « Fête de la Fédération », tenue au Champ de Mars, à Paris, le 14 juillet 1790, à l'occasion du premier anniversaire de la prise de la Bastille. On y vit réunis les députés des 83 départements. Louis XVI, qui était toujours roi, assista à cette fête, et y prêta serment à la Nation et à la loi. Ce moment se voulut un moment de réconciliation et d'unité des Français et donna ainsi naissance au concept de « nation », concept révolutionnaire et "de gauche" puisqu'il est en quelque sorte le synonyme de souveraineté populaire.

- d'autre part, et dans la suite logique de l'événement précédent, la proclamation et l'approbation par Louis XVI de la

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
première Constitution française du 3 septembre 1791. Ce texte, promulgué deux ans après la Déclaration des droits et les articles de Constitution de 1789, fut la première véritable Constitution écrite de notre pays. Elle inventait le principe de « souveraineté nationale » en transférant la souveraineté (c'est-à-dire l'origine théorique du pouvoir) du Roi, être semi-divin, à la Nation, peuple réuni.

Avec cette Constitution, à laquelle Louis XVI prêta solennellement serment en public le 14 septembre 1791, la France cessait d'être une monarchie absolue et devenait une monarchie constitutionnelle, d'un type comparable à celle du Royaume-Uni.

Le roi perdait son « droit divin ». Il devait désormais prêter serment devant la nation et jurer de protéger et d'appliquer la Constitution et de l'appliquer.

Symboliquement, il perdait son titre de « roi de France » et prenait dorénavant celui de « roi des Français ». [De nos jours, seule la monarchie belge reconnaît en Europe le principe de la souveraineté populaire et c'est pourquoi le monarque y est titré

« roi des Belges » et non pas « roi de Belgique ». Tous les autres monarques européens le sont de « droit divin »...]

Avec cette Constitution française du 3 septembre 1791, la fonction royale restait héréditaire. Le roi devenait le chef d'un gouvernement de six ministres qu'il nommait ou révoquait, mais qui étaient responsables devant l'Assemblée nationale législative. Sa charge était d'administrer le pays, de nommer certains hauts fonctionnaires et de représenter la nation vis-à-vis de l'étranger.

Il partageait avec l'Assemblée le pouvoir de déclarer la guerre ou de la conclure. Bien que la personne du roi soit définie comme

« inviolable et sacrée », la Constitution prévoyait des cas où il peut être déchu de ses fonctions par l'Assemblée.

Fruit d'un compromis, cette Constitution française du 3 septembre 1791 accordait aussi au roi un droit de veto, qui allait se révéler catastrophique. Car Louis XVI allait en user pour bloquer un certain nombre de réformes et susciter des conflits à répétition avec la représentation nationale.

L'un des aspects les plus étonnants dans la Constitution française du 3 septembre 1791, c'est que Louis XVI y prêta serment le 14 septembre, alors même qu'il s'était fait arrêter à Varennes un peu moins de trois auparavant, au moment où il s'enfuyait de France pour rejoindre les troupes européennes mobilisées contre la Révolution française.

Que s'était-il passé ?

La famille royale aux abois dès juillet 1789

En réalité, la famille royale était, depuis longtemps, alarmée par l'évolution des événements. Et elle comptait secrètement de plus en plus sur une intervention armée des monarchies européennes pour mater les révolutionnaires français et la rétablir dans ses prérogatives.

C'est l'ultra-réactionnaire frère benjamin (dernier-né) de Louis XVI, le comte d'Artois (futur Charles X, qui fut lui-même chassé par la Révolution de 1830), qui avait montré l'exemple : il avait fui la France dès le 16 juillet 1789 (deux jours après la Prise de la Bastille), avec les premiers nobles émigrés. Son but constant était d'ameuter les diverses cours de l'Europe afin qu'elles interviennent militairement en France pour y défendre la cause royale. Il s'était ainsi rendu à Turin de septembre 1789 à juillet 1791, mais aussi à Bruxelles et Coblenche.

À cette activité du frère benjamin de Louis XVI et aux alarmes des entourages s'était ajouté le cours des événements, où la famille royale se sentait à juste titre de plus en plus prisonnière.

Deux événements marquants s'étaient tenus en avril 1791 :

- d'une part, la mort de Mirabeau, le 2 avril, qui était secrètement le meilleur défenseur des monarques et qui veillait

- d'autre part, le 18 avril 1791, quinze jours après, lorsque Louis XVI et Marie-Antoinette, toujours coincés dans Paris et au Palais des Tuileries depuis le 5 octobre 1789, avaient décidé de se rendre au château de Saint-Cloud afin d'y « faire leurs Pâques ».

Ce jour-là, une foule imposante, composée d'émeutiers, s'était mise en travers, en empêchant le roi et la reine de quitter les Tuileries, et en démontrant au passage le peu de pouvoir qui restait à La Fayette. Le peuple avait d'ailleurs reçu le soutien de la Garde nationale, car les esprits étaient particulièrement échauffés en ce printemps 1791. Certaines rumeurs laissaient entendre que la famille royale allait en profiter pour communier avec des prêtres réfractaires à la constitution civile du clergé (donc considérés comme des contre-révolutionnaires). D'autres rumeurs affirmaient que la famille royale allait en profiter pour s'enfuir de Paris, gagner Metz et rejoindre les nobles émigrés.

Quoi qu'il en soit, cet évènement du 18 avril 1791 (baptisé par l'histoire « les Pâques inconstitutionnelles ») avait définitivement persuadé Louis XVI et la reine qu'ils n'étaient en effet plus libres de leur mouvement et les avait décidé à s'enfuir pour de bon, le 20 juin suivant.

La fuite à Varennes popularise l'idée de République

Comme on le sait, cette fuite fut arrêtée à Varennes, alors que la famille royale s'apprêtait à rejoindre Montmédy, bastion royaliste, pour y organiser une contre-révolution.

Cette arrestation, et le retour à Paris de la famille royale, modifièrent profondément la donne. La droite monarchiste, majoritaire à l'Assemblée Constituante, voyant ses plans bouleversés, tenta de sauver les apparences en affirmant qu'il s'était agi d'un « enlèvement » et non d'une « fuite ».

Mais le doute n'est pas permis : Louis XVI avait laissé sur son lit le 20 juin au soir, à la place où il dormait, un texte de 16 pages manuscrites écrit de sa main et intitulé « Déclaration à tous les Français », dans lequel il justifiait ce départ de Paris en dressant la liste des avanies subies et en concluant :

« Est-il étonnant que le Roi ait cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en sûreté avec sa famille ? »

http://fr.wikisource.org/wiki/D%C3%A9claration_de_Louis_XVI_%C3%A0_tous_les_Fran%C3%A7ais._%C3%A0_sa_sortie_de_Paris

Ce texte, découvert sur le lit le matin du 21 juin 1791 par le valet de chambre de Louis XVI, fut aussitôt confisqué et caché par La Fayette, puis par l'Assemblée constituante qui refusa de le diffuser afin de maintenir la fiction de l'enlèvement.

Mais cette tentative de "désinformation" de l'époque ne marcha pas vraiment : le peuple parisien, frondeur, et une partie des Français comprirent que le roi et sa famille avaient bel et bien voulu s'enfuir hors de France.

Du reste, si Louis XVI et Marie-Antoinette avaient raté leur évasion, son frère cadet le Comte de Provence (futur Louis XVIII, deuxième frère dont la naissance s'était intercalée entre celle de Louis XVI et celle du benjamin Charles X) avait réussi la sienne : le 20 juin 1791, déguisé et muni d'un faux passeport britannique, le deuxième frère du roi était parvenu à s'enfuir de son côté et à rejoindre les Pays Bas.

Du coup, la monarchie fut discréditée et un nombre de plus en plus important de Français soupçonnèrent le roi de collusion avec les autres puissances de l'Europe, voire de trahison.

La fusillade du Champ de Mars du 17 juillet 1791 aggrave encore l'isolement de la famille royale

L'idée de l'abolition de la monarchie et de l'instauration de la république fit alors son chemin.

Le Club des Cordeliers, situé très à gauche sur l'échiquier politique, demanda alors la déchéance de Louis XVI puis qui organisa la manifestation du Champ-de-Mars du 17 juillet 1791 dans ce but.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie, en libérant la France de la prétendue union européenne, de l'OTAN et de l'euro~~
Cette manifestation fut noyée dans le sang (c'est la « Fusillade du Champ de Mars ») par La Fayette et le maire de Paris, Bailly, ce qui provoqua une cassure irrémédiable entre la droite (Assemblée Constituante, La Fayette, Bailly) et la gauche (Sans-Culottes, club des Cordeliers).

Le résultat à court terme en fut désastreux pour la monarchie : La Fayette fut contraint à la retraite politique et la famille royale achevait de perdre ses derniers soutiens.

L'appel des émigrés français aux souverains d'Europe pour briser le peuple français : la Conférence de Pillnitz d'août 1791

Tous ces événements incitèrent les deux frères en fuite de Louis XVI à redoubler d'ardeur pour presser les puissances européennes à intervenir militairement en France.

De fait, les divers souverains de l'Europe n'étaient pas indifférents aux malheurs de Louis XVI. Ils étaient d'ailleurs moins préoccupés par le sort de la personne du roi de France et par les malheurs de la France, que par les répercussions que cette révolution en cours pourrait avoir sur l'imagination des peuples d'Europe et, partant, sur la solidité de leurs propres pouvoirs :

- l'impératrice Catherine II de Russie avait fait savoir son souhait ardent qu'une digue fût opposée à ce torrent révolutionnaire français, qui prétendait abattre le principe de la monarchie absolue et qui menaçait donc d'ébranler tous les trônes.

- le roi de Suède Gustave III, s'attribuait déjà le commandement de l'armée qui envahirait la France ;

- le Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, et Léopold II d'Autriche, avaient provisoirement mis de côté leurs différends pour se concerter en face du danger qui leur semblait grossir tous les jours.

Les monarchies étaient également sensibles aux arguments des nobles émigrés français, qui étaient les premiers à pousser les pays d'Europe à déclarer la guerre à leur propre patrie.

Alors que le comte d'Artois (futur Charles X) faisait ce travail de "lobbying" dans les cours d'Europe depuis le 16 juillet 1789 - je l'ai déjà rappelé plus haut-, son aîné le Comte de Provence (futur Louis XVIII) se mit à en faire autant à partir du moment où il arriva à l'étranger, c'est-à-dire le 21 juin 1791. Mais les deux frères continuèrent à agir séparément, car ils ne pouvaient pas se piffer...

Le Comte de Provence alla rencontrer l'empereur d'Autriche Léopold II, frère de Marie-Antoinette, et lui suggéra d'organiser une Conférence spécifique, entre puissances européennes, pour que « l'Europe » se décide enfin à intervenir en France, y briser la révolution, et y rétablir l'ordre antérieur.

Cette Conférence eut lieu du 24 au 27 août 1791, au château électoral de Pillnitz, dans le Duché de Saxe. Elle prit pour point de départ une entrevue entre le roi Frédéric-Guillaume II de Prusse et l'Empereur d'Autriche Léopold II.

Toute une délégation d'émigrés français s'y rendit pour inciter les Européens à entrer en guerre contre la France :

- le comte d'Artois (futur Charles X),

- le marquis de Bouillé (celui-là même qui est dénoncé nominativement dans la Marseillaise), qui avait préparé un plan d'invasion des armées étrangères sur les différentes frontières de la France,

- M. de Galonné, qui avait participé à l'élaboration de ce plan,

- l'ancien ministre des finances Calonne.

La Déclaration de Pillnitz du 27 août 1791 ressemble.... à une Déclaration d'un Conseil européen de 2012 !

Après bien des hésitations, et se méfiant quand même des conseils des émigrés, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse finirent par signer la Déclaration de Pillnitz (datée du 27 août 1791) qui fit l'effet d'une douche froide sur les

En effet, cette brève déclaration menace, certes, de façon voilée la France, mais elle le fait en des termes flous et dilatoires, en se retranchant notamment derrière la nécessité d'avoir l'accord d'autres « puissances dont le secours est réclamé » (la Russie, le Royaume Uni et la Suède notamment) pour.. ne rien faire :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur [le Comte de Provence, futur Louis XVIII] et de M. le comte d'Artois [futur Charles X], déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe.

Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas, conjointement avec leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français.

Alors, et dans ce cas, leursdites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un commun accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. »

Il est amusant et instructif de constater que cette Déclaration de Pillnitz, d'il y a 219 ans, ressemble à s'y méprendre, dans son esprit tout du moins, à une « Déclaration d'un Conseil européen de la dernière chance pour sauver l'euro », telle qu'on peut en lire des quantités de nos jours :

- mêmes intérêts nationaux divergents,
- mêmes méfiances réciproques entre les États d'Europe,
- même refus de prendre des décisions concrètes,
- mêmes formulations alambiquées visant à faire croire que des décisions importantes ont néanmoins été prises....

Le tout pour le tout de la famille royale

Le caractère lénifiant et temporisateur de la Déclaration de Pillnitz du 27 août 1791 n'échappa pas à la famille royale, et notamment à Marie-Antoinette. Le 8 septembre, la reine écrivit à l'un des deux signataires, son frère Léopold II, empereur du Saint-Empire pour le supplier d'intervenir : « il n'y a que la force armée qui puisse tout réparer. »

Parallèlement, le comte suédois Axel de Fersen, proche et amoureux de Marie-Antoinette, qui avait aidé à l'organisation de la fuite à Varennes, n'avait pas cessé de correspondre avec la reine. Pour répondre à ses appels au secours (peut-être effectués sans que Louis XVI n'en ait eu pleinement conscience ?), Fersen se rendit à Vienne et fit à son tour le siège de l'empereur Léopold II, sans plus de succès que les frères du roi et Bouillé.

En février 1792, il rentra en France et parvint à rencontrer la reine, puis le roi, en secret. Il leur proposa une nouvelle évasion, par la Normandie cette fois-ci, mais Louis XVI refusa toute nouvelle tentative de fuite. Fersen rentra alors à Bruxelles et se mit à relancer l'idée d'une coalition militaire européenne contre la Révolution Française.

C'est lui qui inspira le fameux « manifeste de Brunswick », dont la rédaction fut l'œuvre de trois émigrés ayant fui la Révolution :

- Jean-Joachim Pellenc, ancien secrétaire de Mirabeau,
- Jérôme-Joseph Geoffroy de Limon, ancien contrôleur des finances de la maison d'Orléans ,
- Jacques Mallet du Pan, journaliste et propagandiste suisse.

Le Manifeste de Brunswick du 25 juillet 1792 va sceller le sort de la monarchie française

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Inspiré par Axel de Fersen pour tenter de sauver coûte que coûte la famille royale et écrit par Pellenc, Geoffroy de Limon et Mallet du Pan, le « manifeste de Brunswick » est une proclamation de nature militaire qui fut attribuée au chef de l'armée prussienne, Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick, datée du 25 juillet 1792, située à Coblenz (Allemagne) et expressément adressée au peuple de Paris.

Destiné à terroriser le peuple de Paris, qui gardait le roi Louis XVI et Marie-Antoinette en résidence surveillée sans pour autant avoir aboli la monarchie, ce texte fit preuve d'une extrême maladresse.

Alors que la situation politique était déjà très tendue à l'été 1792, ce manifeste crut bon d'exiger que les Français rétablissent Louis XVI et la famille royale dans toutes leurs prérogatives d'avant 1789.

Sinon ? Eh bien sinon, le texte assurait que les armées de l'Empereur d'Autriche et du roi de Prusse feraient subir à Paris et aux Parisiens une punition proprement apocalyptique, en tirant

« une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités. » [sic].

Le texte vaut la peine d'être lu en entier, mais je n'en citerai ici que quelques extraits :

MANIFESTE DU DUC DE BUNSWICK-LUNEBOURG (Extraits)

« Déclaration de SAS le duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées combinées de LL.MM. L'Empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitants de la France.

Leurs majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains, et les intentions qui les guident.[...]

À ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté le Roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef des deux armées, déclare :

[...]

8° La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains ;

leurs Majestés impériale [i.e l'Empereur d'Autriche] et royale

[i.e le roi de Prusse] rendant personnellement responsables de tous les événements, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra, déclarant en outre, leursdites majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à leurs Majestés, le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités.

Leurs Majestés impériale et royale promettent au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie, en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de leurs offices auprès de Sa Majesté Très Chrétienne [i.e le roi de France] pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.~~

Enfin, Leurs Majestés, ne pouvant reconnaître pour lois en France, que celles qui émaneront du roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourraient être faites au nom de Sa Majesté Très Chrétienne [i.e le roi de France] tant que sa personne sacrée, celle de la reine et de toute la famille royale ne seront pas réellement sûreté, à l'effet de quoi leurs majestés... invitent et sollicitent Sa Majesté Très Chrétienne [i.e le roi de France] de désigner la ville de son royaume la plus voisine de ses frontières dans laquelle elle jugera à propos de se retirer sous une bonne et sûre escorte, afin que Sa Majesté puisse en toute sûreté appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement de bon ordre...

Par ces raisons, je requiers et exhorte tous les habitants du royaume, de la manière la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutôt partout une libre entrée et toute bonne volonté, aide et assistance que les circonstances pourront exiger. »

Donné au quartier-général de Coblentz, le 25 juillet 1792.

Signé :

Charles-Guillaume-Ferdinand,

Duc de Brunswick-Lunebourg.

Texte en entier :

http://fr.wikisource.org/wiki/Manifeste_de_Brunswick

CONCLUSION : LES ÉLITES FRANÇAISES ET L'EUROPE LIGUÉES NE PEUVENT PAS TRIOMPHER CONTRE LE PEUPLE FRANÇAIS....

Daté du 25 juillet 1792, publié le 3 août 1792 dans le journal "Le Moniteur" et connu à Paris dans les jours qui suivirent, ce document historique eut exactement le résultat contraire à l'effet recherché : il mit le feu aux poudres car il apporta au peuple français la preuve irréfutable que les élites de leur propre pays (famille royale, nobles émigrés) étaient tout simplement des traîtres.

Les élites françaises avaient décidé de faire alliance avec les principaux monarques étrangers d'Europe pour mater la Révolution, briser les acquis révolutionnaires, et violer la Constitution à laquelle le roi lui-même avait prêté serment le 14 septembre 1791.

C'est cette découverte qui provoqua cette "seconde révolution" dans la Révolution que constitua la journée du 10 août 1792.

Il y a 220 ans, le peuple de Paris se précipita sur le Palais des Tuileries (qui a été brûlé en 1870), forçant la famille royale à aller se réfugier à l'Assemblée nationale, qui ne tarda pas à la placer en état d'arrestation. Notamment sous les chefs d'inculpation de parjure et de haute trahison.

Dès le 30 juillet, les troupes des Fédérés marseillais montés à Paris pour aller se battre contre les troupes de l'Europe coalisée, firent retentir le tout nouveau « Chant de guerre des armées aux frontières », composé par Rouget de Lisle, lors de leur entrée triomphale aux Tuileries. Le peuple de Paris le baptisa aussitôt la Marseillaise.

Quarante jours après l'arrestation de Louis XVI, le 20 septembre 1792, avait lieu à Valmy (dans la Marne) la première bataille entre les troupes de révolutionnaires français et les troupes de l'Europe coalisées. Et, à la stupéfaction générale, cette bataille vit la victoire des armées révolutionnaires, permettant ainsi à la Révolution de continuer. »

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Le poète allemand Goethe, qui assista à la bataille aux côtés du duc de Saxe-Weimar, aurait alors prononcé alors ces mots prophétiques : « D'aujourd'hui et de ce lieu date une ère nouvelle dans l'histoire du monde

Vraie ou apocryphe, cette citation n'en est pas moins juste : lorsque la victoire de Valmy fut connue à Paris le lendemain, 21 septembre 1792, la République française fut aussitôt proclamée. Pour l'Europe entière, et pour le monde entier, le choc fut immense, car on avait toujours pensé jusque- là que seules des petites cités (comme Venise, Sienne ou Florence) pouvaient raisonnablement avoir une forme républicaine de gouvernement.

Que la France, c'est-à-dire la "Grande Nation"- comme on l'appela alors à l'époque puisqu'elle était le pays occidental le plus peuplé (à l'exception de la Russie) - puisse devenir une République, cela constituait un défi à l'imagination des contemporains.

Et qu'un peuple désorganisé, en pleine révolution, puisse trouver soudain le ressort en lui-même, et contre toute attente, pour battre les forces coalisées des autres pays d'Europe, cela constituait un prodige.

Ce n'était pourtant que l'illustration d'une vérité historique de tous les temps : si un peuple veut vraiment sa liberté, aucun empire au monde, et aucune "Europe coalisée", ne pourra l'en empêcher.

François ASSELINEAU